

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2026/02/031

Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées

**Séance du 9 février 2026**

**Date de convocation : 3 février 2026**

**Membres en exercice : 33**

**29 présents – 33 votants**

**Le quorum est atteint.**

**OBJET :** État des travaux de la commission consultative des services publics locaux en 2025

**L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

### **Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

### **Absents ayant donné procuration :**

Farouk MOUSSA a donné procuration à Annick CHOPARD

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

Jacky PASCAL a donné procuration à Frédéric DUMAS

Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Magali NISSARD

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christian SOMMACAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD,) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2026/02/031

**RAPPORTEUR** : Annick CHOPARD, adjointe

**EXPOSE** : La réglementation prévoit que le maire, président de la commission consultative des services publics locaux de Vauvert, présente au conseil municipal, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, les travaux réalisés par celle-ci au cours de l'année précédente.

En 2025, la commission s'est réunie le 11 décembre pour examiner les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif, les rapports du délégataire de ces services et le compte-rendu d'activité de la concession pour la distribution publique de gaz naturel au titre de l'exercice 2024, ainsi que pour émettre un avis sur le projet de délégation du service public de la fourrière automobile dans le cadre de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-12, L. 1411-3, L. 1413-1, L. 2224-5 et L. 2224-31,

**VU** la délibération n° 2020/12/142 du 7 décembre 2020, fixant la nouvelle composition de la commission consultative des services publics locaux de Vauvert, modifiée par la délibération n° 2021/05/080 en date du 27 mai 2021,

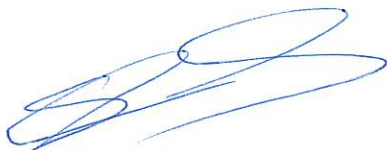
**PROPOSITION** : Le rapporteur, propose au conseil municipal de prendre acte de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux en 2025.

**DECISION** : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**De prendre acte à l'unanimité de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux en 2025.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le secrétaire de séance,**



**Christian SOMMACAL**



**Le maire,**



**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier